

Morphologie des partis politiques francophones en 1994 et 1995

Rédigée par Peter JANSSENS

Assistant à la Section de Politologie de la Katholieke Universiteit Leuven, en collaboration avec les secrétariats des partis politiques

PARTI SOCIALISTE (PS)

1. Le Congrès

Le PS a organisé 3 congrès en 1994 et 5 congrès en 1995.

- Bruxelles, 12 mars 1994: Congrès statutaire.

Ordre du jour: Adoption de la plate forme électorale et réélection du président.

Participants: 700 personnes (dont 520 votants)

- Namur, 23 avril 1994.

Ordre du jour: Les communes, les provinces, les intercommunales.

Participants: 750 personnes (dont 510 votants)

- Dinant, 22 octobre 1994: Congrès statutaire.

Ordre du jour: Rentrée politique.

Participants: 680 personnes (dont 520 votants)

- Bruxelles, 18 février 1995: Congrès statutaire

Ordre du jour: Congrès administratif et élection du président et des membres du Bureau.

Participants: 600 personnes (dont 525 votants)

- Mons, 8 et 9 avril 1995.

Ordre du jour: Congrès d'actualisation

Participants: 2000 personnes

- Gembloux, 17 juin 1995: Congrès statutaire.

Ordre du jour: Congrès de participation au gouvernement de la Région et de la Communauté.

Participants: 750 personnes (dont 521 votants)

- Bruxelles, 22 juin 1995: Congrès statutaire.

Ordre du jour: Congrès de participation au gouvernement fédéral.

Participants: 750 personnes (dont 520 votants)

- Ath, 9 décembre 1995.

Ordre du jour: La sécurité sociale.

Participants: 800 personnes (dont 522 votants)

2. Le Conseil Général

2.1 Composition

Art. 23 des statuts: "Sont membres du Conseil général avec voix délibérative:

1. les membres du Bureau du Parti;
2. les membres des groupes parlementaires et les députés permanents;
3. les délégués des fédérations d'arrondissement désignés au cours des Congrès fédéraux et élus pour deux ans; les fédérations d'arrondissement ont droit à un délégué par tranche de 750 affiliés, le nombre de ceux-ci étant déterminé comme il est dit à l'article 17 paragraphe 1. La fédération pourvoit aux mandats devenus vacants.

Sont membres du Conseil général avec voix consultative:

1. les membres qui siègent au Bureau du Parti avec voix consultative;
2. les délégués des mouvements de l'Action commune socialiste;
3. les présidents et secrétaires fédéraux qui ne disposeraient pas de voix délibérative;
4. les délégués de l'Institut Emile Vandervelde, de Présence et Action Culturelles, du Groupe Socialiste d'Action et de Réflexion sur l'Audio-Visuel, de la Fédération des Elus communaux et provinciaux, de la Confédération nationale des Travailleurs Indépendants de Belgique, de l'Association des Enseignants socialistes, des Mouvements de la Confédération des Jeunesses Socialistes et la déléguée aux Droits de la Femme.

Les délégués au Conseil général sont convoqués par le secrétariat du Parti.

Sont invités au Conseil général:

les membres de la Chambre et du Sénat, du Conseil de la Communauté et des Conseils régionaux apparentés aux groupes socialistes francophones de ces assemblées."

Le Conseil général comprend donc 287 membres dont 173 délégués des fédérations.

2.2 Fréquence des réunions

Dans la période 1994-1995 le Conseil Général a été convoqué deux fois:

- 18 février 1995 à Bruxelles
- 9 décembre 1995 à Ath.

2.3 Compétences

Art. 21 des statuts:

"Le Conseil Général est l'instance souveraine entre deux Congrès. Il est réuni par le Bureau pour information ou pour prendre une décision que le Bureau considère comme trop importante pour en assumer seul la responsabilité. Il approuve ou désapprouve souverainement la gestion du Bureau. Il a également pour missions:

- de nommer, à bulletins secrets, le Secrétaire général;
- de fixer, à bulletins secrets, l'ordre de présentation des sénateurs, effectifs et suppléants;
- de déterminer à bulletins secrets, sur proposition du Bureau, l'ordre de présentation des candidats effectifs et suppléants à l'élection au Parlement européen;

- de se prononcer sur les conclusions des commissions chargées de l'étude de toutes les questions importantes qui se posent à l'intention du Parti."

3. Le Bureau

3.1 Composition

Art. 28 des statuts: "Le Bureau comprend:

1. d'une part, des membres avec voix délibérative:

Situation 1995

- 4 membres de droit:

- le Président;
- les deux Vice-Présidents;
- le Secrétaire général;

Busquin Philippe
 Bayenet Maurice
 Moureaux Philippe
 Gailliez Roger
 à partir de 9/12/1995: Baras Jean-Paul

- des membres élus par un même vote du Congrès administratif dont les délégués portent leurs suffrages sur 22 candidats, ni plus, ni moins:

- un représentant de chacune des 14 fédérations visées à l'article 12 (à l'exception de la fédération Outre-Mer) et le représentant de la régionale de langue allemande;

Lallemand Roger (499) ¹ (*Bruxelles*)
 Di Rupo Elio (487) (*Mons*)
 Coëme Guy (486) (*Huy-Waremme*)
 Anselme Bernard (476) (*Namur*)
 Daerden Michel (465) (*Liège*)
 Van Cauwenberghé Jean-Claude (454) (*Charleroi*)
 Taminiaux Willy (440) (*Soignies*)
 Burgeon Willy (402) (*Thuin*)
 Santkin Jacques (378) (*Luxembourg*)
 Ylieff Yvan (322) (*Verviers*)
 Delizée Roger (318) (*Dinant*)
 Walry Léon (305) (*Brabant wallon*)
 Demotte Rudy (297) (*Hainaut occidental*)
 Demazy M. (170) (*Forces Belges en Allemagne*)
 Crucke Jean-François (136) (*Communauté germanophone*)

- les 7 candidats ayant obtenu le plus de suffrages qui n'ont pas été élus dans la première dévolution.

Collignon Robert (477)
 Onkelinx Laurette (446)
 Mahoux Philippe (444)
 Urbain Robert (416)
 De Galan Magda (408)
 Baudson André (408)
 Dehousse Jean-Marie (398)

1 Voix obtenues. *La Libre Belgique*, 20 février 1995.

- En plus de ces 22 membres et si cela s'avère nécessaire, seront successivement déclarés élus:

- un ou des représentants de la fédération de Bruxelles afin que le Bureau compte au moins 3 membres de celle-ci; Tomas Eric (310)
- un ou des femmes, Séquaris Isabelle (250)
Burgeon Colette (246)
Dury Raymonde (224)
- un ou des jeunes afin que le Bureau compte, conformément à l'article 6, au moins 5 femmes et 3 jeunes. Jaumonet Stéphane (150)
Leclercq M. (96)

2. D'autre part, des membres avec voix consultative:

le Secrétaire général adjoint;
le Directeur du Centre d'Etudes et de l'Institut Emile Vandervelde;
le Président ou, s'il est élu direct, un représentant des groupes parlementaires socialistes;
les membres socialistes du gouvernement national et des exécutifs régionaux et communautaires;
deux représentants du Mouvement des Jeunes Socialistes;
deux délégués des Comités Inter-entreprises;
les délégués des mouvements de l'Action commune;
les Ministres d'Etat socialistes;
la déléguée aux Droits de la Femme;
le représentant du Collège des Secrétaires fédéraux désigné par celui-ci;
deux représentant(e)s de la Confédération des Pensionnés Socialistes;
trois représentant(e)s du Conseil des représentants des Socialistes Européens.
Le Bureau peut inviter à ses séances toute personne dont la présence est jugée utile."

Art. 30 des statuts: Les membres suppléants:

"Les membres du Bureau qui deviennent Ministres, Secrétaires d'Etat ou membres d'un Cabinet de ceux-ci, cessent pendant la durée de leurs fonctions d'être membre et sont remplacés par des suppléants."

Bayenet Maurice (260)
Durieux Claude (260)
Péciaux Nestor-Hubert (235)
Marchal Jacky (234)
Collart Jacques (233)
Mouton Henri (232)
Ledent Daniel (225)
Hoffman Gustave (215)
Debaucque Michel (212)
Gilles Gil (210)
Thielemans Freddy (207)
Desama Claude (195).

3.2 *Fréquence des réunions*: hebdomadaire.

3.3 *Compétences*

Art. 26 des statuts:

" Le Parti est dirigé par son Bureau. Celui-ci est chargé de l'exécution des décisions du Congrès et du Conseil général. Le Bureau prend toutes les décisions qu'imposent les circonstances, sauf pour les compétences régionales qui relèvent directement soit des instances wallones, soit des instances bruxelloises. Il sollicite l'avis, s'il le juge utile, du Conseil général ou du Congrès.

Il veille au respect des statuts et à la discipline au sein du parti. Il nomme les délégations qui représentent le Parti et les Présidents des commissions d'étude. Il fixe les attributions, les conditions de travail et de rémunération éventuelle des membres de l'Exécutif.

Le Bureau présente au Congrès statutaire un rapport pour l'année politique écoulée. Il propose les options politiques à prendre à moyen et à long terme ainsi que le projet de résolutions. S'il y a lieu, il communique aux Fédérations, et celles-ci aux sections, une note précisant les termes des opinions divergentes exprimées au Bureau préalablement au Congrès, suivant les dispositions de l'article 7."

4. L'Exécutif

4.1 *Composition*

Art. 33 des statuts: "L'Exécutif du Parti comprend:

	<i>Situation 1995</i>
- le Président	Busquin Philippe
- les Vice-Présidents	Bayenet Maurice Moureaux Philippe
- le Secrétaire général	Gailliez Roger <i>à partir de 9/12/1995</i> : Baras Jean-Paul
- le Secrétaire général adjoint	
- les Présidents des groupes parlementaires socialistes	Eerdekens Claude (<i>Chambre</i>) Lallemand Roger (<i>Sénat</i>) Léonard Jean-Marie (<i>Conseil Comm. Française</i>) Bayenet Maurice (<i>Conseil Rég. Wallon</i>)
- le Directeur du Centre d'Etudes et de l'Institut Emile Vandervelde."	Lallemand Philippe

4.2 *Fréquence des réunions*

La fréquence des réunions varie entre une et quatre fois par an.

4.3 *Compétences*

Art. 32 des statuts:

"L'Exécutif est responsable de la gestion journalière du Parti. Il organise les réu-

nions du Bureau et exécute ses décisions.

Il a encore pour tâches:

- a) d'améliorer l'organisation du Parti, la propagande et le recrutement des affiliés et de préparer les propositions à soumettre au Bureau relatives à l'organisation;
- b) de surveiller et de stimuler les activités des organisations relevant du Parti;
- c) de gérer les finances et de contrôler d'une façon permanente la comptabilité."

5. Elections des mandats

Philippe Busquin a été réélu comme président le 12 mars 1994 et le 18 février 1995. Chaque fois il était le seul candidat. Au congrès statutaire du 12 mars 1994 il a obtenu 485 des voix. 10 ont voté non, 4 se sont abstenus. ² Son score au congrès statutaire du 18 février 1995: 502 oui, 7 non, 1 abstention. ³

Maurice Bayenet est désigné vice-président wallon le 7 mars 1995 par les membres wallons avec voix délibérative du Bureau. Il était le seul candidat.

Philippe Moureaux est désigné vice-président bruxellois par le congrès bruxellois le 18 février 1995. Il était le seul candidat.

Jean-Paul Baras a été élu comme secrétaire général par le Conseil Général le 9 décembre 1995 à Ath.

6. Membres du parti

Le PS comptait 125.000 membres ⁴. Le parti est structuré en 779 sections locales et 14 fédérations.

7. Les cadres

conseillers provinciaux	96
députés permanents	19
conseillers communaux	1.225
échevins	530
bourgmestres	115

² S. FIERS, Partijgebeuren en rolverwachtingen t.a.v. de verkiezing of selectie van de partijvoorzitter in de Parti Socialiste (1981-1995). *Res Publica*, 1996, 1, p. 204-205.

³ *Ibid.*, p. 206.

⁴ Discours de Philippe Busquin au Congrès statutaire à Dinant, 22 octobre 1994.

8. Comptes déclarés par le parti ⁵

Les comptes annuels figurant dans les rapports couvrent les activités de la période du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1995 des A.S.B.L. FONSOC et CAD (en liquidation depuis le 24 avril 1995).

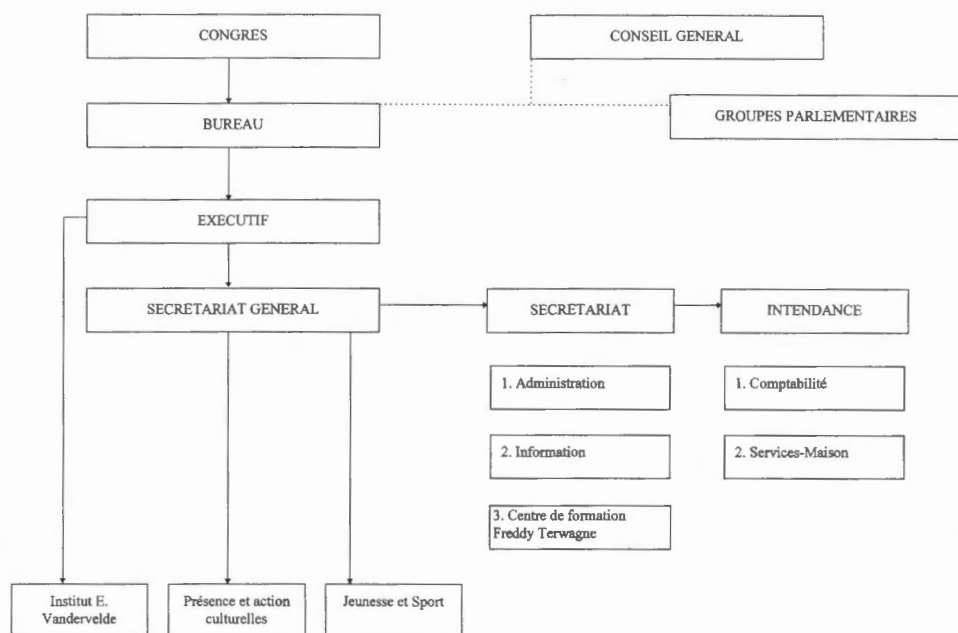
<i>Recettes</i>	1994	1995
- produits courants	128.605.333	193.972.411
- résultats financiers	5.053.025	4.466.401
- résultats exceptionnels	1.824.046	1.301.629
<i>Dépenses</i>		
- charges courantes	135.002.809	198.719.691
<i>Résultat:</i>	479.595	1.020.750

9. Publications

- *Directives et Action*: organe du secrétariat général, fournit des informations sur les fédérations et mouvements périphériques du Parti (bimensuel, tirage: 10.000 exemplaires).
- *En Direct*: périodique des groupes parlementaires et informations sur le parti (tirage: 12.000 exemplaires).
- *Socialisme*: mensuel de réflexion (tirage: 2.500 exemplaires).

⁵ Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1994), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1810/1 (S.O. 1994-1995) (Chambre), p. 14-22. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1995), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 558/1 (S.O. 1995-1996) (Chambre), p. 14-22.

10. Organigramme ⁶



PARTI SOCIAL CHRETIEN (PSC)

1. Le Congrès

- Namur, 8 avril 1995. L'Emploi.

- Bruxelles, 15-16 décembre 1995: En plein dans la vie.

Nombre de participants: 3000 personnes

Congrès thématique: 50^e anniversaire du PSC et lancement de l'opération du renouveau du PSC

2. Le Conseil Général

2.1 Composition

Art.33 des statuts:

"Le Conseil général se compose:

- a) du Comité directeur;
- b) des Présidents des Comités d'arrondissement ou de leur représentant mandaté...;

⁶ Il ne s'est pas produit de modification par rapport à la situation de 1983.

- c) des délégués d'arrondissement à raison d'un délégué par tranche de 500 membres...;
- d) des Ministres, des Ministres d'Etat, des Parlementaires, des Députés permanents et d'un membre choisi en son sein par le Groupe PSC de chaque Conseil provincial;
- e) des Présidentes des Comités d'arrondissement des Femmes PSC...;
- f) des Présidents des Comités JSC des arrondissements...;
- g) des Présidents des Comités d'arrondissement de la Fédération des Mandataires communaux...;
- h) de toute personne que le Comité directeur estime utile de consulter."

2.2 *Fréquence des réunions*

Le Conseil général a été convoqué en juin 1995 pour approuver les programmes des gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne.

2.3 *Compétences*

Art. 34 des statuts:

"Le Comité directeur convoque le Conseil général pour le consulter sur toute question politique qui requiert son avis.... Le Conseil général ne peut exprimer son avis qu'à titre indicatif, sauf en cas d'application de l'article 35."

Art 35 des statuts:

"En cas d'urgence constatée par le Comité directeur, le Conseil général remplace le Congrès pour la mission qui lui est délimitée par le Comité directeur."

3. Le Comité Directeur

3.1 *Composition*

Art. 37 des statuts: "Le Comité directeur se compose:

Situation 1996

1. *Avec voix délibérative*

a) du Président national

Nothomb Charles-Ferdinand

b) d'un représentant de chaque arrondissement désigné par le Comité d'arrondissement

Arlon: Arens Josy

Ath: Maucq Serge

Bastogne: Petit Guy

Bruxelles: Peiffer Eric

Charleroi: Michel André

Dinant: Wagemans Bruno

Huy: Taton Albert

Liège: Pirmolin Jacques

Marche: Ledoux Jean-Paul

Mons: Maesschalk Jacques

Mouscron: Wagnon Patrick

Namur: Huybreck Jean-Marie

- Neufchâteau:* Wavreille Rene
Nivelles: Diez Jacques
Philippeville: Delwart Joseph
Soignies: Godefroid Guy
Thuin: Cosyns Jean
Tournai: Foncoux Jean
Verviers: Schyns René
Virton: Lemaire Pierre
Waremme: Evrard Pol
Eupen: Haas Johann
Forces Belges en Allemagne: Jeanmoye Joseph
D.C. Italienne: Virone Carmelo
Province de Luxembourg: Hanin Philippe
- c) des Chefs de Groupes P.S.C. des assemblées législatives
Sénat: Willame Magdeleine
Chambre: Lefevre Jacques
Conseil Com. Française: Antoine André
Conseil Rég. Wallon: Wintgens Pierre
Conseil Rég. Bruxellois: Harmel Dominique
- d) de deux membres du Sénat et de deux membres de la Chambre choisis par leur groupe respectif
Sénat: Milquet Joëlle
 Delcourt Andrée
Chambre: Fournaux Richard
- e) de deux Ministres choisis par leurs pairs
 Lebrun Michel
 Maystadt Philippe
- f) de la Présidente nationale des femmes P.S.C.
 Bribosia Michèle
- g) du Président national des Jeunes P.S.C.
 Cugnon Emmanuelle
- h) du Président de l' Association des Mandataires Locaux
 Bols Michel
2. *Avec voix consultative*
- a) des Ministres et Secrétaires d'Etat
 Grafé Jean-Pierre
 Lebrun Michel
 Lutgen Guy
 Maraite Joseph
- b) des Présidents P.S.C. des assemblées législatives
 Corbisier-Hagon Anne-Marie
 Grosch Mathieu
 Langendries Raymond
- c) du Conseiller politique
 Bertrand Marc
- d) du Secrétaire général
 Brouillard Jean-François
- e) de la Secrétaire politique nationale des Femmes P.S.C.
 Lejeune Annie
- f) du Secrétaire général des Jeunes P.S.C.
 Georges Yannick
- g) du secrétaire général du CEPSS
 Michel Etienne
- h) d'un délégué du C.S.P.
 Gehlen Albert

- i) d'un représentant des élus du P.S.C. au Parlement européen Herman Fernand
- j) du responsable financier Thissen Rene
- k) de toute personne que le Comité directeur estimera utile d'inviter, de cas en cas, en raison de sa compétence particulière."
- Le Président de la Commission des Sages:*
Hallet Jean
Le Président de la Communauté Educative Sociale Chrétienne:
Charlier Philippe
Le Président de la Commission Agricole:
Sondag Jean
Attaché de presse: Hostens Olivier
Le Délégué du P.S.C. en R.F.A.:
Jeanmoye Joseph
Invité au Comité Directeur:
Dispaux-Cornil Elisabeth

3.2 Fréquence des réunions: hebdomadaire

3.3 Compétences

Art. 36 des statuts:

"Le Comité directeur constitue l'instance de direction du Parti. Ses pouvoirs émanent du Congrès qui lui donne mandat et décharge de son action. Il arbitre les litiges et, en ce qui concerne les conflits de personnes, il ne se prononce qu'après avoir pris l'avis de son Conseil des Sages. Il assure la coordination entre le Parti, les groupes parlementaires et les Ministres."

4. Le Président

Gerard Deprez a été réélu président le 7 juillet 1994 ⁷:

Votes valables:		16.416
Blancs et nuls:		59
	Deprez Gerard	8.371
	Langendries Raymond	6.402
	Bertrand Marc	1.627

Nothomb Charles-Ferdinand a été élu président le 29 mars 1996 au suffrage universel des membres.

Le résultat du scrutin ⁸:

Votes valables:	21.930
-----------------	--------

⁷ *Le Sotr*, 8 juillet 1994.

⁸ S. FIERS, *Een oneigenlijke keuze. Machtsmomenten in de selectie van de partijvoorzitters in België in de jaren '80 en '90*. Leuven, Afdeling Politologie, 1996, p. 36. Publication inédite.

Blancs et nuls:	93
Rossignon André:	933
Milquet Joëlle:	10.487
Nothomb Charles-Ferdinand:	10.510

5. Le personnel du parti

Énumération des fonctions principales

Situation 1996

La Présidence

Président:	Nothomb Charles-Ferdinand
Vice-Présidents:	Viseur Jean-Jacques Cogels-Le Grelle Dominique Harmel Dominique
Secrétariat particulier:	Meurs Jacqueline
Le conseiller politique:	Bertrand Marc

Le Secrétariat Général

Secrétaire général:	Brouillard Jean-François
Administrateur général:	Thissen Rene
Attachée de presse:	Hostens Olivier
Secrétariat politique:	Leroy Myriam
Service membres:	Sevrin Véronique
PSC Services:	Sottiaux Claudine

Les associations:

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation	Maucq Serge (Président)
Association des mandataires locaux	Bols Michel (Président)
CEPESS	Thieuw Michel (Secrétaire général)
Femmes P.S.C.	Bribosia Michèle (Présidente)
Jeunes P.S.C.	Cugnon Emmanuelle (Président national)
Ainés du P.S.C.	Dispaux Elisabeth (Présidente)
Communauté Educative Sociale Chrétienne	Charlier Philippe (Président)

6. Les cadres

Le P.S.C. a:	
conseillers provinciaux	86
députés permanents	1
conseillers communaux	1.056
échevins	266
bourgmestres	76
conseillers CPAS	482
présidents CPAS	63

7. Les membres du parti

Le P.S.C. avait 32.769 membres en 1994 et 30.941 en 1995 dont 59% d'hommes et 41% de femmes. Le P.S.C. est structuré en 24 arrondissements et 297 sections locales.

Distribution par âge ⁹:

< 35	3.464	13,33%
35-60	10.534	40,53%
> 60	8.810	33,90%
Inconnu	3.183	12,25%
	25.991	100,00%

Distribution par arrondissement:

	1994	1995
Arlon	478	483
Ath	796	803
Bastogne	483	491
Bruxelles	3.615	3.032
Charleroi	1.969	1.835
Dinant	1.151	1.153
Huy	942	878
Liège	4.556	4.259
Marche	654	664
Mons	1.975	1.785
Mouscron	411	405
Namur	2.486	2.508
Neufchâteau	1.028	845
Nivelles	2.304	2.271
Philippeville	1.053	1.005
Soignies	1.724	1.699
Thuin	1.568	1.447
Tournai	1.051	1.039
Verviers	2.871	2.784
Virton	568	539
Waremme	936	875
Flandres	85	94
Forces Belges en Allemagne	38	33
Outre-Mer	27	14
TOTAL	32.769	30.941

⁹ Chiffres concernant l'année 1996.

8. Comptes déclarés par le parti ¹⁰

Les rapports couvrent la période du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1995. Les données sont le résultat des activités du Parti Social Chrétien (secrétariat national) ainsi que de l'A.S.B.L. ACTION SOLIDAIRE ¹¹ et de l'A.S.B.L. CENTRE 2000 ¹².

Recettes	1994	1995
- produits courants	73.980.004	68.179.068
- résultats financiers	3.284.764	1.703.781
<i>Dépenses</i>		
- charges courantes	69.563.387	108.053.740
- résultats exceptionnels	865.654	-59.129
<i>Résultat:</i>	6.835.727	-38.230.020

9. Publications

Périodiques

- *Temps Nouveaux* (mensuel, tirage: 30.000 exemplaires)
- *Infor sections* (tous les 15 jours, tirage: 300 exemplaires)
- *Textes du Congrès* (3000 exemplaires)

10. Organigramme

Etant donné qu'il ne s'est pas produit de modification par rapport à la situation de 1993, nous renvoyons à l'organigramme publié dans la "Morphologie des partis politiques francophones", *Res Publica*, 1994, n° 3-4, p. 325.

PARTI REFORMATEUR LIBERAL (PRL)

1. Le Congrès

- Liège, 10 décembre 1994. Congrès programmatrice.
- Charleroi, 4 mars 1995. Congrès statutaire.

¹⁰ Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1994), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1810/1 (S.O. 1994-1995) (Chambre), p. 50-58. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1995), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 558/1 (S.O. 1995-1996) (Chambre), p. 50-58.

¹¹ Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989.

¹² Créée en vertu de l'article 104 (anciennement 71) du Code des impôts sur les revenus.

2. Le Comité Permanent

2.1 Composition

Art. 6, § 1 des statuts: "Le Comité Permanent comprend:

- le Président;
- les Vice-Présidents;
- les anciens Présidents;
- les anciens Vice-Présidents élus conformément à l'article 10 des statuts;
- le Président de la Régionale de Bruxelles;
- le secrétaire général;
- le secrétaire général adjoint;
- les membres du Bureau;
- les membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage;
- les parlementaires nationaux et européens ainsi que leur premier suppléant;
- les membres des Conseils régionaux ainsi que leur premier suppléant;
- les députés permanents;
- les chefs de groupe aux Conseils provinciaux;
- les membres du Conseil de la Communauté germanophone;
- les Présidents et Secrétaires généraux politiques des Fédérations provinciales et d'arrondissement et le Secrétaire général politique de la Régionale de Bruxelles;
- le Président régional PFF (Partei für Freiheit und Fortschritt) de la Région de langue allemande;
- le Secrétaire administratif du PRL;
- le Trésorier et le Trésorier-adjoint du PRL;
- le directeur du Centre Paul Hymans ou son délégué, membre du PRL;
- les membres représentant le PRL dans les organismes régionaux et économiques de la Wallonie, de Bruxelles et de la Communauté germanophone.

Le Comité Permanent comprend également:

- 6 représentants de la Fédération des Femmes PRL;
- 2 représentants de l'Association Défense de la périphérie bruxelloise;
- 1 représentant de la Société Libérale d'études et de conférences;
- 1 représentant de l'Association solidarité libérale;
- 4 représentants de la Confédération des Organisations de Jeunesse libérales;
- 2 représentants de la Ligue des Mutualités Libérales;
- 2 représentants du Syndicat Libre de la Fonction Publique;
- 14 représentants de la Fédération des Mandataires provinciaux, communaux, et de CPAS à raison de deux par province et quatre pour la Régionale de Bruxelles;
- 1 représentant de l'Institut Libéral de Formation et d'Animation culturelle;
- 3 représentants des Associations s'occupant du Tiers Monde;
- 2 représentants de la Centrale Générale des Syndicaux Libéraux de Belgique (CGSLB);
- 3 représentants du Mouvement Libéral Wallon;
- 1 représentant du Cercle Libéral d'Etude et de Réflexion (CLER);
- 7 représentants des Jeunes Réformateurs Libéraux (JRL) dont 2 doivent appartenir à la Région bruxelloise;
- 6 représentants de la Ligue des Pensionnés Libéraux;
- 3 représentants de chaque Commission d'études agréée par le Bureau;
- 3 représentants du Centre d'Etudes Charles Rogier.

Ces représentants, qui doivent être membres du PRL, sont désignés par les orga-

nismes qu'ils représentent.

Le Comité Permanent comprend en outre:

- 4 membres désignés conjointement par le Président du PRL et le Président de la Régionale de Bruxelles pour leurs compétences particulières;
- des délégués désignés par les Fédérations d'arrondissement et la Régionale de Bruxelles à raison d'un délégué par tranche de 5000 voix obtenues lors du scrutin sur la liste de la Chambre des Représentants."

2.2 *Fréquence des réunions*: au moins quatre fois par an

2.3 *Compétences*

Art.6, § 2 des statuts:

"Le Comité Permanent:

- est souverain entre les Congrès;
- contrôle les activités du Bureau;
- reconnaît les organismes sociaux, politiques, économiques, culturels ou autres qui seront représentés au sein des différentes instances du PRL."

3. Le Bureau

3.1 *Composition*

Art. 7, § 1 des statuts: "Le Bureau comprend:

	<i>Situation fin 1995</i>
- le Président du PRL	Michel Louis
- les Vice-Présidents du PRL	Reynders Didier Detaille Michèle Severin Jean-Marie
- le Président de la Régionale de Bruxelles	de Donnea François-Xavier
- les anciens Présidents du PRL	Damseaux André Van Halteren Pierre
- les anciens Vice-Présidents élus sur base de l'article 10 des statuts adoptés le 2 décembre 1989	
- le Secrétaire général	Simonet Jacques
- le Secrétaire général adjoint	Bertrand Etienne
- le Président et le Secrétaire de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage	Michel Louis (a.i.) Vandermeulen Lucien (a.i.)
- les parlementaires et parlementaires européens	<i>Parlementaires</i> Aubecq Charles Bacquelaine Daniel Barzin Jean Bertouille Chantal Bock Jean

	Cornet d'Elzius Christine
	Dardenne Jean-Pierre
	Decléty Arnaud
	De Decker Armand
	Denis Robert
	Destexhe Alain
	D'Hondt Denis
	Draps Willem
	Ducarme Daniel*
	Duquesne Antoine*
	Evers Alfred
	Hatry Paul
	Hazette Pierre
	Herzet-Govaerts Jacqueline
	Hinnekens Raymond
	Hotermans Roger
	Houssa Joseph
	Knoops Etienne
	Mathieu Gérard
	Mayence-Goossens Jacqueline
	Moerman Jean-Paul
	Neven Marcel
	Pierard Guy
	Saulmont Guy
	Seghin Philippe
	Servais-Thyssen Annie
	Stengers Marie-Laure
	Vandenhautte Jacques
	Wahl Jean-Paul
	Wauthier Michel
	<i>Parlementaires européens</i>
	André-Leonard Anne
	Monfils Philippe
- les chefs de groupe PRL dans les Conseils régionaux et de communau- tés	Collas Berni
	Kubla Serge
	van Weddingen Eric
	Ducarme Daniel
- les députés permanents	André Jean-Marie
	Boucher Pierre
	Deleuze Yolande
	Ledoux Jean-Marie
	le Hardy de Baulieu Baudouin
	Pire Georges
	Schanus Armand
	Sevrin Georges
	Tilmans Dominique
	Wathelet Philippe
- le secrétaire administratif du PRL	Vandermeulen Lucien

* Membre du Bureau dans sa fonction de parlementaire et non d'ancien président.

- le Trésorier et le Trésorier adjoint du PRL
 - les Présidents des Fédérations d'arrondissement
 - les Ministres d'Etat s'ils ne sont pas Ministre en fonction, les anciens Ministres, les anciens Secrétaires d'Etat et les anciens Présidents d'Assemblée
 - 25 membres élus par le Comité Permanent en son sein et après appel aux candidatures, dont au moins 10 membres appartenant à la Régionale de Bruxelles
- Foret Michel
 Robert Claude
 Awoust Louis
 Blanche Marc
 Dutrieux Jean
 Fontaine Philippe
 Fripiat Michel
 Gobeyn André
 Groulard Léon
 Haag Michel
 Huin Michel
 Lagneau André
 Léonard Charles
 Maizieres Jean-Marie
 Marchand Bernard
 Schreder Philippe
 Vernieuwe Guy
 Watthiez Claude
Ministres d'Etat
 Toussaint Michel
 Defraigne Jean
 Henrion Robert
Anciens Ministres
 Bertouille André
 Cornet d'Elzius Charles
 Demuyter Albert
 Fagnoul Bruno
 Gentges Bernd
 Tromont Michel
 Van Offelen Jacques
 Adler Georges
 Brassine Jacques
 Burstin Francis
 Carion Alain
 Colson Jean-Claude
 Cools Marc
 Defraigne Christine
 de Jonghe d'Ardoye Yves
 Janssens Frédéric
 Leblicq Jacqueline
 Lemesre Marion
 Lenoir Marie-Claire
 Malevez Ado
 Mathen Denis
 Moll Michel
 Pary-Mille Florine
 Petitjean Charles
 Plas Virginie
 Poswick Eric
 Rigô Paul
 Schepmans Françoise

Straus-Godet Anne-Marie
 Van Espen Jean-Marc
 Vaxelaire Patrick
 Zenner Alain

- 2 membres cooptés par le Bureau ainsi constitué

- 2 représentantes des Femmes PRL

Cambier Josette
 Van Rompaey Gaby

- 3 représentants des JRL

Leclercq Christian
 Van Cranem Philippe
 Wastiaux Denis

- 1 représentant PRL de la périphérie. La fonction de membre du Bureau est incompatible avec celle de Ministre ou de Secrétaire d'Etat en fonction. Ils sont néanmoins invités au Bureau et y ont voix consultative.

Dandoy Michel
 Hasquin Hervé
 André Eric

Le Bureau comprend en outre:

- un délégué du Centre Paul Hymans, membre du PRL

Rutten Benoît

- un représentant du Syndicat Libre de la Fonction Publique, membre du PRL

Ongena Marcel

- un représentant de la Ligue des Mutualités Libérales, membre du PRL

Marechal Raymond

- un représentant de la Ligue des Pensionnés Libéraux, membre du PRL."

Charlier-Guillaume Marcelle

3.2 *Fréquence des réunions*: bimensuelle

3.3 *Compétences*

Art.7, § 2 des statuts:

"Le Bureau représente le PRL, assure sa gestion politique et administrative et prend les décisions commandées par la situation politique.... Sur proposition de son Président, et du Président de la Régionale de Bruxelles, il élit le Trésorier et le Trésorier adjoint, conformément aux stipulations de l'article 15, § 1 des présents statuts.... Le Bureau fixe le montant annuel de la cotisation des mandataires. En cas d'urgence, il décide de la convocation du Congrès et fixe l'ordre du jour."

4. Le Comité exécutif

4.1 *Composition*

Art. 8, § 1 des statuts: "Le comité exécutif comprend:

	<i>Situation fin 1995</i>
- le Président du PRL	Michel Louis
- les Vice-Présidents du PRL	Reynders Didier Detaille Michèle Severin Jean-Marie
- les anciens Présidents du PRL	Damseaux André Duquesne Antoine Van Halteren Pierre (<i>Bruxelles</i>) Ducarme Daniel
- les anciens Vice-Présidents du PRL élu conformément à l'article 10 des statuts adoptés le 2 décembre 1989	
- le Président de la Régionale de Bruxelles	de Donnea François-Xavier
- le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, le Trésorier et le Trésorier-adjoint	Simonet Jacques Bertrand Etienne Foret Michel Robert Claude
- les chefs de groupe de la Chambre, du Sénat, du Conseil de la Communauté Française, du Conseil Régional Wallon et du Conseil Régional Bruxellois	Collas Berni (<i>Communauté germanophone</i>) Reynders Didier (<i>Chambre</i>) Foret Michel (<i>Sénat</i>) van Weddingen Eric (<i>Région Bruxelles-Capitale</i>) Kubla Serge (<i>Région Wallonne</i>) Ducarme Daniel (<i>Communauté française</i>)
- le Président de l'inter-groupe parlementaire	Duquesne Antoine
- deux membres du Bureau appartenant à la Régionale de Bruxelles désignés par le Bureau sur proposition du Président de la Régionale de Bruxelles	Demuyter Albert Draps Willem
- le Président de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage	Michel Louis (a.i.)
- le Président des JRL	Mathen Denis
- la Présidente des Femmes PRL	Herzet-Govaerts Jacqueline
- un membre germanophone du Bureau désigné par celui-ci	Gentges Bernd
- éventuellement et sur proposition du Président du PRL, trois membres du Bureau cooptés par le Comité Exécutif à la majorité des 2/3	Hazette Pierre
- les Présidents d'Assemblée, les Ministres et Secrétares d'Etat en fonction	De Decker Armand Hasquin Hervé André Eric

- les anciens Présidents d'Assemblée, Ministres et Secrétaires d'Etat, membres du PRL."

Ancien Président d'Assemblée

Defraigne Jean

Anciens Ministres

Aubecq Charles

Bertouille André

Cornet d'Elzius Charles

Declety Arnaud

Fagnoul Bruno

Hatry Paul

Henrion Robert

Knoops Etienne

Mayence-Goossens Jacqueline

Monfils Philippe

Olivier Louis

Toussaint Michel

Tromont Michel

Van Offelen Jacques

4.2 *Fréquence des réunions*: presque une fois par mois

4.3 *Compétences*

Art. 8, § 2 des statuts:

"Le Comité Exécutif exerce les compétences du Bureau dans les limites fixées par celui-ci.

Le Comité Exécutif peut notamment recevoir mandat du Bureau d'exercer les compétences de celui-ci:

1) en période de crise gouvernementale

2) en période électorale

3) lors de négociations gouvernementales.

Le Comité Exécutif fait rapport au Bureau de l'exercice de son mandat. Il prépare les réunions des divers autres organes du PRL, traite les questions politiques urgentes, assiste le Président du PRL dans sa mission, forme les délégations du PRL, notamment en cas de négociations. Il est présidé par le Président du PRL."

5. Elections des mandats

Jean Gol a été réélu Président du PRL le 2 juillet 1995. Il a obtenu 4370 des 4714 voix valables. 344 ont voté non. Il était le seul candidat.¹³

Louis Michel a été élu Président du PRL par les membres du Congrès le 21 octobre 1995 pour achever le mandat de Jean Gol, décédé. Il y avait 1.034 votants. Ils ont exprimé 1.026 votes valables. 923 ont voté oui, 103 non.

Le 21 octobre 1995 le Comité Permanent a élu les Vice-Présidents, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et 25 membres du Bureau. Les résultats du scrutin:

¹³ *De Morgen*, 3 juillet 1995.

Vice-Présidents:	Didier Reynders	255 voix sur 302
	Michèle Detaille	212 voix sur 302
	Jean-Marie Severin	155 voix sur 302
Secrétaire général:	Jacques Simonet	278 voix sur 303
Secrétaire général adjoint:	Etienne Bertrand	280 voix sur 304

6. Le personnel du parti

Énumération des fonctions principales

a) Le cabinet du président du parti:

Le chef de cabinet:	Miller Richard
Le directeur de cabinet:	Rutten Benoit
Le porte-parole:	Burstin Francis
Le directeur-adjoint du cabinet:	Robe Jean-François
Le secrétaire général administratif:	Vandermeulen Lucien

b) Le Centre Paul Hymans

Michel Louis
De Croo Herman

c) Institut Libéral de Formation et d'Animation Culturelle (ILFAC)

Burstin Francis
Jadot Philippe

d) Les groupements de catégories spécifiques

Jeunes Réformateurs Libéraux (JRL)	Mathen Denis
Fédération des Étudiants Libéraux (FEL)	Baudrenghien Alex
Confédération des Organisations de Jeunesse (COJL)	Leclercq Christian
Fédération des Femmes PRL	Herzet Jacqueline
La Pensée Libérale (éditions, radio, TV)	Burstin Francis
Besace STL (sport, tourisme, loisirs)	Albert Clarisse Jadot Philippe
ReForm (recherche et formation socio-culturelles)	Jottard Françoise Leclercq Christian
Centre libéral d'Action et de Réflexion sur l'Audiovisuel (CLARA)	Cools Marc Bricteux Guy
Centre d'Aide au Développement dans la Liberté et le Progrès (Delipro)	Petitjean Charles
Coopération et Progrès	Brassinne Jacques
Solidarité libérale	N

7. Les cadres

Le PRL a:

conseillers provinciaux	82
députés permanents	10
conseillers communaux	1.192
échevins	250
bourgmestres	73

8. Les membres du parti

Le PRL comptait 33.949 membres en 1994 et 33.050 en 1995 dont deux tiers d'hommes et un tiers de femmes.

Le PRL national compte 5 fédérations provinciales et 21 fédérations d'arrondissement (+ la fédération d'Outre-Mer). Le PRL comporte également 288 sections locales.

9. Publications

Publications programmatrices

- *Le contrat de confiance entre le PRL et le citoyen.*
- *Déclaration de principes.*
- *Programmes électoraux.*
- *Discours.*

Périodiques

- *PRL Téléx* (bimensuel sauf périodes vacances)
- *PRL Documents* (mensuel sauf périodes vacances)
- *Liberté* (mensuel sauf périodes vacances)
- *Libéralisme* (trimestriel)

10. Comptes déclarés par le parti ¹⁴

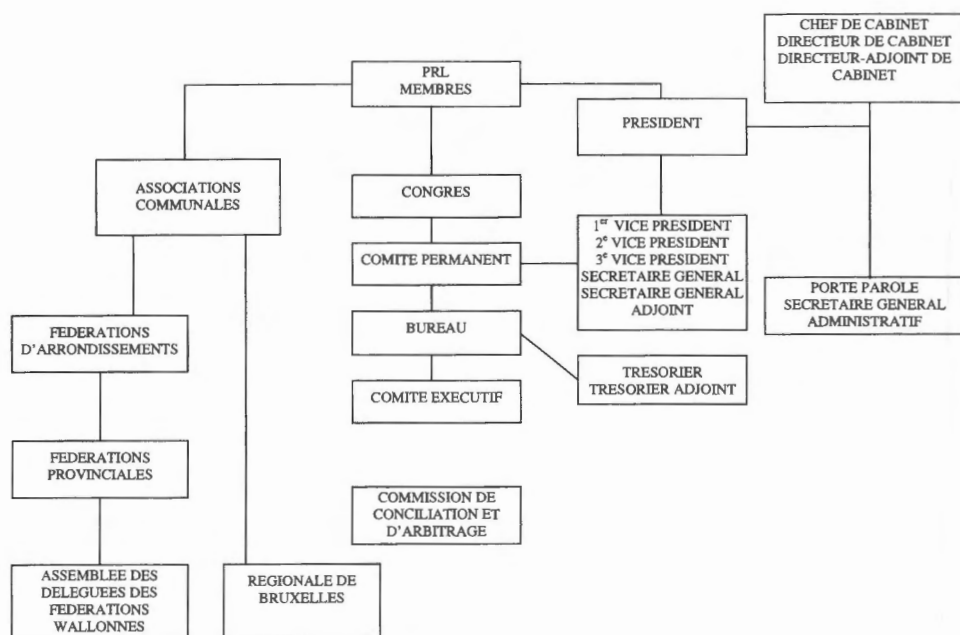
Les données figurant dans le rapport sont le résultat des activités de l'A.S.B.L. GESTION ET ACTION LIBÉRALE ¹⁵ pour la période du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1995.

¹⁴ Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1994), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1810/1 (S.O. 1994-1995) (Chambre), p. 41-49. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1995), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 558/1 (S.O. 1995-1996) (Chambre), p. 41-49.

¹⁵ Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989.

<i>Recettes</i>	1994	1995
- produits courants	102.563.050	132.451.455
<i>Dépenses</i>		
- charges courantes	81.140.082	128.147.265
- résultats financiers	573.457	1.055.856
- résultats exceptionnels	1.575.239	3.201.367
<i>Résultat:</i>	19.274.272	46.967

11. Organigramme



ECOLO

1. L'Assemblée Générale

ECOLO a organisé 8 assemblées générales en 1994-1995:

- Huy, 22 et 23 janvier 1994. Assemblée statutaire.
Ordre du jour: Restructuration du parti: fonctionnement et statuts.
Participants: 200 personnes
- Namur, 6 mars 1994. Assemblée thématique.
Ordre du jour: La place des femmes en politique.

Participants: 90 personnes

- Gembloux, 26 mars 1994. Assemblée électorale.

Ordre du jour: Poll électoral Europe et programme.

Participants: 140 personnes

- Namur, 23 avril 1994. Assemblée statutaire.

Ordre du jour: Restructuration du parti: statuts (suite et fin). Elections internes.

Participants: 220 personnes

- Namur, 14 octobre 1994. Assemblée électorale. Conseil de fédération élargi avec statut d'Assemblée Générale.

Ordre du jour: Evaluation des élections communales.

Participants: 180 personnes

- Spa, 29 janvier 1995. Assemblée électorale et statutaire.

Ordre du jour: Poll électoral Sénat. Modifications statutaires (suites Réforme Etat).

Participants: 300 personnes

- Bruxelles, 26 mars 1995. Assemblée thématique.

Ordre du jour: Congrès commun ECOLO-AGALEV. Sécurité sociale. Election Bureau fédéral.

Participants: 180 personnes

- La Louvière, 29 octobre 1995. Congrès thématique.

Ordre du jour: Orientation politique.

Participants: 465 personnes

2. Le Conseil de Fédération

2.1 Composition

Art. Y2.1 des statuts:

"Tous les Groupes régionaux sont fédérés au sein du Conseil de Fédération. Chaque Groupe régional y délègue deux représentants au moins choisis parmi les membres effectifs; chaque Groupe régional y délègue un représentant supplémentaire par tranche de 100 membres effectifs au sein du Groupe, comptés au 31 décembre de l'année précédente.

Le Conseil de fédération est composé des délégués des régionales et d'un nombre d'autres membres cooptés par le Conseil de fédération n'excédant pas 25% du nombre de délégués, soit 20% de l'ensemble du Conseil.

...

Chaque Groupe régional fixe souverainement la durée et l'étendue du mandat de ses délégués, sous réserve qu'un de ses délégués, effectif ou suppléant, soit mandaté pour 1 an au moins.

Les parlementaires (Chambre, Sénat, Parlement européen, Conseillers à la Communauté Française ou Germanophone, au Conseil Régional Wallon ou Bruxellois) ne peuvent être ni délégués ni membres cooptés du Conseil de fédération....

Une minorité, dans un Groupe régional, qui n'est pas représentée au Conseil de fédération, peut demander que deux de ses délégués y soient entendus.... Les délégués de la minorité sont invités mais n'ont pas droit de vote."

2.2 Nombre de participants

Avec droit de vote

Le nombre de participants varie en fonction du nombre de membres par groupe régional. Actuellement il y a 47 délégués des groupes régionaux et 3 délégués cooptés. Les délégués peuvent donc varier d'un mois à l'autre parce que les délégués sont choisis souverainement par leur groupe régional pour chaque réunion du Conseil de fédération.

Avec voix consultative

Les secrétaires fédéraux, les membres du Bureau du Conseil de fédération, les parlementaires de toutes assemblées, tout membre ECOLO qui le souhaite.

2.3 Fréquence des réunions: mensuelle (le troisième vendredi de chaque mois)

2.4 Compétences

Art. V.2.2 des statuts:

"Le Conseil de fédération est l'organe politique du Mouvement. Il assume la responsabilité politique du Mouvement entre deux Assemblées.

Dans cette optique et dans le respect des sphères d'autonomie prévues par le chapitre IV, il a pour missions:

- 1° de contrôler la gestion du Secrétariat fédéral...
- 2° de prendre position et de s'exprimer au nom du Mouvement sur les problèmes politiques, sur base des décisions et options de l'assemblée;
- 3° d'organiser et de coordonner les campagnes d'action et les prises de position décidées au niveau fédéral, national et international;
- 4° de régler l'organisation interne du Mouvement, et de définir l'organigramme du personnel;
- 5° de décider annuellement le budget fédéral et d'en vérifier l'exécution par le Secrétariat fédéral.

Un certain nombre de missions spécifiques sont attribuées explicitement au Conseil de fédération, à savoir:

- 1° l'adoption des procès-verbaux des Assemblées Générales (de manière à en permettre la publication rapide, un recours étant toujours possible auprès du Comité d'Arbitrage);
- 2° l'adoption de la plate-forme électorale en cas d'élection partielle pour la Chambre ou le Sénat, et en cas d'élection partielle des Conseils régionaux et communautaires;
- 3° l'adoption du Règlement d'ordre intérieur;
- 4° l'adoption de la procédure de constitution de la liste des candidats pour l'élection du Sénat et du Parlement européen;
- 5° l'approbation des listes électorales dans les cas prévus à l'art. VII.3.2;
- 6° l'arrêt de la procédure relative à la désignation des candidats, à l'établissement des listes électorales, et de son calendrier pour les élections européens, législatives, régionales, communautaires et provinciales, lequel débutera six mois au moins avant le terme prévu par la loi électorale;
- 7° l'appréciation du respect par les parlementaires et par les conseillers régionaux et communautaires de leurs engagements à l'égard du Mouvement (afin de

déterminer notamment, lorsque l'un d'entre eux est mis en cause, si sa démission s'impose et doit être proposée à l'instance compétente en vertu de l'art. VII.4);

8° l'adoption des modifications du règlement de procédure ayant trait au Comité d'arbitrage;

9° l'adoption du règlement d'ordre intérieur, des modalités d'organisation (y compris la désignation du ou des présidents de séance) et du contenu de l'Assemblée générale. En ce qui concerne ce contenu, le Conseil fédéral décide, pour chaque Assemblée Générale, sur avis du Secrétariat fédéral, s'il y a lieu de soumettre les statuts à révision, et dans l'affirmative, quels articles ou parties d'articles...;

10° la nomination et révocation des secrétaires de commissions.

Le Conseil de fédération assume également les compétences qui ne sont explicitement attribuées à aucun organe du Mouvement.

3. Le Secrétariat fédéral

3.1 Composition

Avec droit de vote

- les trois secrétaires fédéraux

Durant Isabelle
Josse Dany
Morael Jacky

- les sept présidents des groupes parlementaires

Lannoye Paul (*Parlement Européen*)
Jonckheer Pierre (*Sénat*)
Deleuze Olivier (*Chambre*)
Cheron Marcel (*Conseil Comm. Française*)
Daras José (*Conseil Rég. Wallon*)
Nagy Marie (*Conseil Rég. Bruxellois*)
Jaegers Lambert (*Rat der Deutsch. Gem.*)

Avec voix consultative

Tout membre qui le souhaite.
Principalement les autres parlementaires et mandataires, ainsi que les membres du Bureau du Conseil de fédération, les permanents, les responsables des commissions thématiques, les experts, etc.

3.2 Fréquence des réunions: hebdomadaire (chaque vendredi)

4. L'Exécutif

Il s'agit d'un organe, sans nom précis ni existence statutaire, qui regroupe:

- un ou plusieurs des secrétaires fédéraux;
- un ou plusieurs des membres du Bureau du Conseil de fédération;
- le secrétaire général (= directeur administratif), éventuellement le trésorier-comptable;
- le directeur du centre d'études (le cas échéant);

- le personnel de secrétariat du siège fédéral.

Sa tâche est la gestion administrative courante: calendrier, dépenses courantes, etc.. Les réunions se tiennent le lundi; les décisions sont prises au consensus (ou, à défaut, reportées à une réunion du Secrétariat fédéral élargi).

5. Election des fonctions

5.1 Election du Secrétariat fédéral

Le Secrétariat fédéral a été élu par l'Assemblée générale le 23 avril 1994 pour une période de quatre ans.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<i>Equipe</i>			
Durant-Josse-Moraël	102	42	23
<i>Individuellement</i>			
Durant I.	105		
Josse D.	106		
Moraël J.	129		

5.2 Election du Bureau du Conseil de fédération

Le Bureau a été élu pour un an le 17 juin 1994 par le Conseil de fédération. Le terme a été prolongé pour un an jusqu'à l'automne 1996.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<i>Equipe</i>			
Adriaen-Burnotte-Dezille	33	3	2
<i>Individuellement</i>			
Adriaen C.	32	2	4
Burnotte D.	32	4	2
Dezille P.	30	5	3
<i>Coordination</i>			
Burnotte D.	34	4	0

6. Le personnel du parti

6.1 Enumération des fonctions les plus importantes

Direction du parti	direction collégiale de trois secrétaires fédéraux
Centre d'études	Somville Michel
Attachés de presses	Biérin Eric Hermie Vincent
Centre de formation	Somville Michel

Secrétaire général

Sondag Pierre

Commissions du Conseil de fédération

Agriculture

Secrétaires

Lambert Laurence

Klee Renaud

Société de l'information

Rombauts André

Carpet Danièle

Defeyt Philippe

Culture-Media

Simons Henri

Enseignement

Wertz Vincent

Environnement

Wespael Bernard

Immigration - Citoyenneté

N

Nord-Sud

Gorez Béatrice

Dujardin Bruno

Sécurité, paix et désarmement

Lamberts Philippe

Relations internationales

Gilon Bernard

Santé

Mariage Olivier

Socio-économique

Mont José

Logement

Mocole Alexandra

Monnier Bernard

Déchets

Streel Dominique

Transports et déplacements

N

Autres groupes de travail (hors commissions)

Aide à la jeunesse

Vanopdenbosch Brigitte

Aménagement du territoire

Cheron Marcel

Europe '96

Jonckheer Pierre

Femmes

Coenen Marie-Thérèse (coordination)

Lienard Claudine (secrétariat)

Formation

Piroton Gérard

Fonction publique

Coernelle Didier

Prisons

Decroly Vincent

Personnes sans abri

Decroly Vincent

Daems Alain

GT Syndicats

Dezille Patrick

Josse Dany

Forum Modes d'Emploi

C.I.R.A.T. (Antoine Bernard)

6.2 Collaborateurs parlementaires ¹⁶

	Collaborateurs de groupe	Collaborateurs individuel
Chambre et Sénat	4	9
Conseil Rég. Bruxellois	2	7
Conseil Rég. Wallon	2	8
Conseil Comm. Française	4	

6.3 Collaborateurs au siège du parti: 27 personnes

7. Les cadres

conseillers provinciaux	25
conseillers communaux	190
échevins	12

8. Les membres

ECOLO avait 2.406 membres en 1994 et 2540 membres en 1995. ECOLO est structuré en 173 sections locales et 15 groupes régionaux.

Distribution par sexe

	1994	1995
hommes	1.420	1.532
femmes	986	1.008
TOTAL	2.406	2.540

Distribution par groupe régional

	1994	1995
Arlon-Marche-Bastogne	55	93
Brabant wallon	343	410
Bruxelles	346	437
Charleroi	120	94
Dinant-Philippeville	126	110
Ostbelgien	48	56
Huy-Waremme	145	142
Liège	252	277
Mons	136	131
Namur	211	227

¹⁶ Les collaborateurs individuels sont des emplois mi-temps; les collaborateurs de groupe sont des emplois temps-plein.

Neufchâteau-Virton	43	38
Picardie	193	168
Soignies	95	104
Thuin	125	71
Verviers	164	178

9. Publications

9.1 Publication programmatrices

A l'occasion des élections européennes de 1994 et législatives de 1995: textes publiés dans les revues internes; édition de multiples tracts et brochures.

9.2 Brochures

- Dans la collection *Agir en Ecologie*:
Eau de vie, 1994, 104 p.

- Dans la collection *Dossiers de référence*:
Electromagnetisme et santé, 1994, 148 p.
Pesticides: le temps des alternatives, 1994, 115 p.
Les inondations en Région Wallonne, 1995, 87 p.

- Dans la collection *Notes Techniques*:
Décharges et Santé.
Gestion des boucs d'épuration.
Elevages intensifs.
Supprimer toute trace de dioxine.

- Co-édition:
Le nucléaire détrôné, 1994, 28 p.

9.3 Périodiques

- *ECOLO-Info*: mensuel d'information interne adressé à tous les membres (tirage: 2.500 exemplaires).
- *ECOLO en actions*: mensuel (tirage: 17.000 exemplaires).
- *Ecoles en Vert*: trimestriel de la commission Enseignement d'ECOLO (tirage: 2.500 exemplaires).
- *Journal de campagne*: à l'attention des membres pendant les périodes électorales de 1994-1995

10. Comptes déclarés par le parti ¹⁷

Les données figurant dans les rapports sont le résultat des activités enregistrées dans les comptes couvrant la période du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1995 du parti Mouvement Ecolo (secrétariat fédéral), ainsi que de l' A.S.B.L. Ecodonta ¹⁸.

<i>Recettes</i>	1994	1995
- produits courants	102.016.026	93.209.699
- résultats financiers	40.290	79.859
- résultats exceptionnels	323.874	
<i>Dépenses</i>		
- charges courantes	102.481.226	95.449.067
- résultats exceptionnels		29.620
<i>Résultat:</i>	-101.036	-2.189.129

11. Organigramme

Etant donné qu'il ne s'est pas produit de modification par rapport à la situation de 1989, nous renvoyons à l'organigramme publié dans la "Morphologie des partis politiques francophones", *Res Publica*, 1990, n° 2-3, p. 344.

17 Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1994), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1810/1 (S.O. 1994-1995) (Chambre), p. 59-67. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1995), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 558/1 (S.O. 1995-1996) (Chambre), p. 67-75.

18 Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989.